

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente**

**Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024**

#### **1. Exposé du dossier**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

#### **2. Proposition de décision**

Approbation du PV du **18 décembre 2023**

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : « Je cours pour ma forme 2024 » du 10 avril au 19 juin 2024**  
**Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024**

#### **1. Exposé du dossier**

Prolongation de l'opération « Je cours pour ma forme » en 2024

La formation durera 12 semaines et débutera le 10 avril 2024 pour se terminer le 19 juin 2024.

Une session d'automne 2024 sera programmée.

L'inscription sera de 35€ par session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances.

Les dépenses totales seront de 375€/session plus l'assurance de 5€/participant (une fois l'an)

Une convention entre la commune de Profondeville et l'asbl « Sport et santé » devra être conclue ainsi qu'une convention de volontariat entre les animateurs et la commune de Profondeville.

#### **2. Proposition de décision**

De s'inscrire dans l'Opération « Je cours pour ma forme 2024 » du 10 avril au 19 juin 2024.

De fixer la contribution des participants à 35€ pour les 12 séances de la session

De fixer le défraiement des animateurs à 25€ (12 séances)

De signer une convention de partenariat avec l'asbl « Sport et Santé »

De signer une convention de volontariat entre les coachs et la commune

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

#### **4. Informations budgétaires**

Article budgétaire : 764/124-48

#### **5. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be



3

## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal**  
**Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024**

### **1. Exposé du dossier**

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

### **2. Proposition de décision**

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>
13/11/2023	Taxe communale sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés pour l'exercice 2024	18/12/2023

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

### **4. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

Objet : **Réformation du budget 2024**  
Séance du Conseil communal du : **22/01/2024**

#### 1. Exposé du dossier

1)- Considérant que le budget 2024 - service extraordinaire et ordinaire a été approuvé par le Conseil communal le 18 décembre 2023;  
Attendu que le crédit budgétaire nécessaire pour attribuer le marché relatif à la rénovation énergétique du Centre sportif de la Hulle est insuffisant tel que prévu au budget initial;  
Attendu que le délai de validité des offres ne permet pas d'attendre la première modification budgétaire en 2024;  
Considérant que cette réformation aura un impact sur le budget ordinaire, puisque le mode de financement se décompose en un subside (enveloppe fermée) et le solde par emprunt;  
Vu la délibération du Collège communal du 28 décembre 2023;

2)- Considérant qu'il y a lieu de se conformer à la décision de l'Autorité de tutelle en matière de prélèvements sur le Fonds de réserves extraordinaire PIC 2022-2024 et par conséquent de ne pas prévoir de doubles inscriptions pour les projets inscrits en 2023 et en 2024 ;  
Considérant que le projet 20160016 peut faire l'objet d'une adaptation au tableau de synthèse ;  
Considérant qu'il est proposé de supprimer les prélèvements sur le Fonds de réserves extraordinaire PIC 2022-2024 pour les projets 20190021 et 20220066 et de compenser cette absence de recette par une diminution de la dépense, afin de ne pas augmenter la charge de la dette ;

#### 2. Proposition de décision

Prise d'acte de la demande de réformation du budget 2024 – Ordinaire et Extraordinaire.

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :  
- Délibération du Collège communal du 28/12/2023

#### 4. Informations budgétaires

Impact :  
Article budgétaire :  
Avis de légalité de la Directrice financière :

#### 5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant  
Montant : Néant

**6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Laurence Gelay  
Téléphone : 081/39.60.71  
Courriel : [laurence.gelay@profondeville.be](mailto:laurence.gelay@profondeville.be)



# CONSEIL COMMUNAL

## Note de synthèse

Objet : Zone de Secours NAGE - Fixation de la dotation communale définitive 2023 - Arrêté du Gouvernement provincial de Namur  
Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024

### 1. Exposé du dossier

Le Gouvernement provincial de Namur porte à connaissance du conseil communal qu'il approuve le montant de la dotation communale définitive 2023 à la zone de Secours NAGE.

### 2. Proposition de décision

Prend connaissance de l'Arrêté du Gouvernement provincial de Namur

### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Arrêté du Gouvernement provincial de Namur

### 4. Informations budgétaires

Néant

### 5. Subvention

Néant

### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)



6

# CONSEIL COMMUNAL

## Note de synthèse

**Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance du budget initial 2024 et fixation de le dotation communale provisoire 2024**  
**Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024**

### **1. Exposé du dossier**

Le budget initial 2024 de la Zone de secours a été approuvée par le Conseil de Zone le 05 décembre 2023. La part communale représente un montant de 323.406,55 €.

### **2. Proposition de décision**

1. Prendre connaissance du Budget initial 2024 de la Zone de Secours
2. Fixer la dotation provisoire au montant de 323.406,55 €

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- Budget 2024
- Note d'explication
- Avis de légalité

### **4. Informations budgétaires**

Impact : 323.406,55 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 351/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

Objet :  
Séance du Conseil communal du : 22 janvier 2024

#### 1. Exposé du dossier

Appel à Projets Supracommunaux . Rapport d'activités 2023  
Prolongation de 2 ans de la convention de partenariat entre communes faisant partie du projet  
«Communauté urbaine – Namur Capitale »

#### 2. Proposition de décision

Acceptation de la prolongation de deux années du partenariat dont la confirmation du mandat de gestion de la collaboration confié au BEP

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

La délibération est accompagnée :

- du rapport d'activités 2023
- de la convention de départ
- de l'avenant de sa prolongation

#### 4. Informations budgétaires

Contribution fixe 500€+0.1 E/hab ./an Article budgétaire : 700/332-01

Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

#### 5. Subvention

Pas à la commune en direct mais à la structure supracommunale via la commune porteuse : Namur  
Pouvoir subsidiant : Région wallonne Montant : 90.000 €/an

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge  
Téléphone : 081 420 239  
Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Mise à la pension prématurée définitive en date du 01.01.2024 – Employée d'administration statutaire.**

**Séance du Conseil communal du 22 janvier 2024**

#### **1. Exposé du dossier**

- Madame \*\*\* \*\* est entrée en fonction au sein de notre Administration le 16.08.1995 et a été nommée à titre définitif à temps plein, avec effet le 01.01.2000
- En incapacité de travail pour maladie sans interruption depuis le 14.10.2020, Madame \*\*\* \*\* a épuisé le nombre de jours de maladie auxquels elle pouvait prétendre et la disponibilité d'office pour maladie a été constatée par le Collège, en séance du 17.05.2023 et en séance du 30.08.2023
- Madame \*\*\* \*\* a été vue par la Commission des Pensions du Medex qui, en date du 30.10.2023, conclut que l'intéressée remplit, sur le plan médical, les conditions pour être admise à la pension prématurée définitive, en date du 01.01.2024

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte que Madame \*\*\* \*\*, employée d'administration nommée à temps plein, remplit, sur le plan médical, les conditions pour être admise à la pension prématurée définitive et ce, à la date du 01.01.2024.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Délibération du Collège du 17.05.2023 relative à la mise en disponibilité pour maladie de Madame \*\*\* \*\* - Employée d'administration statutaire
- Courrier Medex à AC Profondeville (01.06.2023) : Votre demande de comparution devant la Commission des Pensions concernant Madame \*\*\* \*\*
- Délibération du Collège du 30.08.2023 relative à la mise en disponibilité pour maladie de Madame \*\*\* \*\* - Employée d'administration statutaire
- Courrier Medex à AC Profondeville (20.10.2023) : Votre demande d'examen devant la Commission des Pensions pour Madame \*\*\* \*\* – Convocation le 30.10.2023 pour examen médical
- Courrier Medex à AC Profondeville (13.12.2023) : Décision a été transmise à Madame \*\*\* \*\* en date du 13.12.2023
- Courrier Medex à AC Profondeville (04.01.2024) : Après la comparution du 30.10.2023 devant la Commission des pensions, décision de l'admission à la pension prématurée définitive en date du 01.01.2024 + 2 annexes (copie du courrier adressé par le Medex à Fabienne Collet, en date du 13.12.2023 relatif à la décision de la Commission des pensions - examen du 30.10.2023 et copie de l'annexe 3 - Décision de la Commission des Pensions - examen du 30.10.2023, signée par Fabienne Collet, en date du 26.12.2023, marquant son accord avec la décision)

#### **4. Informations budgétaires**

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant  
Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette  
Téléphone : 081.42.02.19  
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

